

## **Article 1. Objet**

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») définissent les conditions de vente de produits de la Société MENUISERIE HELLEUX SARL (la « **Société** ») à ses clients professionnels (les « **Clients** »). La Société et le Client sont désignés collectivement les « **Parties** » ou individuellement la/une « **Partie** ».

1.2. Toute demande d'un Client auprès de la Société implique l'acceptation sans réserve des CGV, la renonciation expresse à ses éventuelles conditions générales d'achat et/ou de services, et annule tout autre document ou échange antérieur portant sur la Commande (telle que définie ci-après), ou postérieur et non formalisé par un avenant exprès, écrit et signé des deux Parties.

1.3. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment et sans notification préalable les CGV, qui s'appliqueront à toute nouvelle Commande, même liée par quelque moyen que ce soit à une Commande antérieure, et invite le Client à en prendre connaissance dans leur intégralité à chacune de ses Commandes.

1.4. Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir de tout ou partie de l'un des droits quelconques qui lui est conféré au titre des CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement desdits droits.

1.5. Si l'une des clauses des CGV se révélait illégale pour quelque motif que ce soit, seules la ou les clauses en cause seraient réputées non écrites, les CGV étant maintenues intégralement dans toutes ses autres dispositions.

## **Article 2. Présentation des Produits**

La Société propose à ses Clients la fabrication et la vente de fenêtres, portes et produits connexes (les « **Produits** »).

## **Article 3. Commande**

3.1. Le Client adresse une demande écrite à la Société pour l'achat de Produits.

3.2. Le Client s'engage à communiquer en temps utiles à la Société toute information nécessaire à l'établissement du Devis (telle que définie ci-après), et à tout moment, à la bonne exécution de la Commande (telle que définie ci-après).

3.3. Sur la base des informations communiquées par le Client, la Société adresse au Client un devis (le « **Devis** ») et les présentes CGV.

3.4. Le Devis est valable six (6) mois à compter de sa date d'émission par la Société au Client.

3.5. Durant sa période de validité, le Client retourne à la Société le Devis signé paraphé, daté et accompagné du paiement d'un éventuel acompte ou un bon de commande édité par le Client (le « **Bon de Commande** »).

3.6. A réception du premier Devis signé par le Client (ou Bon de Commande), la Société crée un compte client (le « **Compte Client** ») et vérifie la complétude des informations et documents nécessaires à la validation de la commande par la Société (la « **Vérification des Documents** »).

3.7. En cas de divergence entre le Bon de Commande et les CGV et/ou le Devis, ces derniers prévaudront.

3.8. Dans un délai raisonnable à compter de la réception du Devis signé par la Société, et sous réserve de la Vérification des Documents, la Société adresse par tout moyen écrit au Client une confirmation de commande (la « **Confirmation de Commande** ») contenant les présentes CGV et les spécifications techniques relatives aux Produits. Le Client s'engage à prendre connaissance de l'intégralité de la Confirmation

de Commande et à la retourner signée à la Société dans le Délai de Modification (tel que défini ci-dessous), ou le cas échéant, à formuler toute éventuelle réserve auprès de cette dernière, par tout moyen écrit (courrier électronique, télécopie ou voie postale).

3.9. Toute éventuelle demande de modification et/ou de suspension de la Confirmation de Commande par le Client devra être expressément formulée dans un délai de soixante-douze heures (72h) (le « **Délai de Modification** ») à compter de l'envoi de cette dernière et devra être acceptée par écrit par la Société (courrier électronique, télécopie ou voie postale).

Le Client comprend et accepte que toute modification de la Confirmation de Commande réalisée après le Délai de Modification pourra entraîner une modification des dates indicatives de livraison.

3.10. La Confirmation de Commande est réputée valable et acceptée par les Parties à réception par la Société de la Confirmation de Commande signée par le Client (la « **Commande** »).

## **Article 4. Prix**

Les prix (ou à défaut le mode de calcul du prix) des Produits ainsi que les éventuelles réductions de prix, et tous frais supplémentaires susceptibles d'être exigibles par la Société, sont communiqués au Client par la Société aux termes de la Confirmation de Commande, en euros, toutes taxes comprises ou hors taxe le cas échéant, et hors charges externes de toute nature (le « **Prix** »).

## **Article 5. Conditions de règlement**

5.1. Sauf dispositions contraires préalablement et expressément convenues par les Parties, chaque facture est adressée par tout moyen (électronique ou postal) et payable conformément aux mentions figurant sur ladite facture (les éventuelles factures d'acompte sont payables à réception). Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé, sauf mention contraire à la Commande.

5.2. En cas d'annulation de l'assurance-crédit du Client, la Société se réserve le droit d'exiger sans délai le paiement de l'intégralité du Prix.

5.3. En cas de non-paiement d'une seule facture à son échéance liée à une Commande en cours et/ou une Commande antérieure, la Société se réserve le droit de suspendre l'exécution des obligations mises à sa charge au titre de la Commande en cours, et notamment de suspendre la Livraison (telle que définie ci-après), et ce, jusqu'au paiement complet et effectif de la facture concernée.

5.4. Les factures non payées à leur échéance porteront intérêt à compter de leur date d'exigibilité et sans notification, sur la base d'un taux égal à trois (3) fois le taux légal en vigueur, augmenté de cinq (5) points de pourcentage.

Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement pourra emporter de plein droit l'application au Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros, sans préjudice des droits de la Société de rechercher auprès de toute juridiction compétente une indemnisation au titre des frais engagés pour recouvrer auprès de Client toute somme non acquittée en temps utile.

## **Article 6. Livraison – transfert des risques**

6.1. Sauf accord contraire exprès des Parties, le transport est à la charge et aux risques de la Société. Le Produit est réputé livré lors de la mise à disposition du Produit au Client au lieu de livraison convenu à la Confirmation de Commande (ou tout autre lieu préalablement et expressément convenu par les

Parties), sans le déchargement qui est réalisé par le Client à ses frais et risques (la « **Livraison** »).

6.2. Tout Produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les trois (3) jours de sa réception effective auprès du transporteur le cas échéant, conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à la Société, sera considéré accepté par le Client.

6.3. Les délais de Livraison ne sont communiqués qu'à titre indicatif par la Société qui fera ses meilleurs efforts pour respecter les délais indiqués dans la Confirmation de Commande.

Toute Livraison postérieure à la date indiquée à la Confirmation de Commande, pour quelque raison que ce soit, ne donnera pas le droit au Client d'annuler la vente, ni de refuser le Produit commandé. Aucun retard de Livraison ne pourra engager la responsabilité de la Société, sous réserve de dispositions légales impératives applicables.

## **Article 7. Réserve de propriété**

7.1. Le transfert de propriété de tout Produit est soumis - au complet respect par le Client de ses engagements au titre de la Commande et des CGV ; et - à l'encaissement effectif par la Société de l'intégralité du Prix correspondant, même en cas d'octroi de délais de paiement.

7.2. Le Client s'interdit de porter atteinte et/ou de disposer de tout Produit tant que le Prix n'a pas été intégralement payé à la Société, sans toutefois empêcher la conduite normale des activités du Client, et s'engage à opposer aux tiers la réserve de propriété de la Société en toute circonstance.

## **Article 8. Garanties**

8.1. A la Livraison, la Société garantit la conformité des Produits à la Confirmation de Commande

8.2. Sous réserve des dispositions impératives applicables, le Client ne bénéficiera d'aucune autre garantie légale, implicite et/ou non expressément mentionnée aux présentes.

En cas de mise en œuvre d'une garantie dont il bénéficie conformément et dans les limites de la loi applicable, le Client s'engage à en informer la Société dans les meilleurs délais, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, ainsi qu'à saisir son assureur le cas échéant. La Société lui communiquera la procédure à suivre. Aucun retour ne pourra être effectué sans l'accord préalable, exprès et écrit de la Société.

8.3. Sous réserve des dispositions impératives applicables, toute garantie est exclue en cas :

- (a) de défaut de paiement par le Client ;
- (b) d'utilisation anormale et/ou non conforme des Produits aux CGV, à leur destination et/ou à la réglementation applicable ;
- (c) de mauvaise manipulation des Produits ;
- (d) de modification ou altération volontaire, même mineure, des Produits ;
- (e) de combinaison des Produits avec un ou des éléments quels qu'ils soient non fournis ou certifiés par la société ;
- (f) d'intervention d'un tiers non habilité par la Société pour une réparation et/ou toute opération portant sur les Produits ;
- (g) de négligence du Client ;
- (h) de conditions de stockage inadaptées aux Produits ;
- (i) de défaut d'entretien des Produits et/ou d'absence d'application de couche de protection sur les Produits ;

**Conditions générales de vente pour professionnels de la société MENUISERIE HELLEUX SARL**  
**En vigueur à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2019**

- (j) d'inobservation des règles de l'art et/ou des règles de mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures conformément au DTU applicable en vigueur ;
- (k) de l'usure normale des Produits ;
- (l) de force majeure.

**Article 9. Assurances**

Les Parties déclarent être assurées pour leur responsabilité civile professionnelle ainsi qu'avoient souscrit à toute assurance légalement obligatoire dans le cadre de leur activité au titre de la Commande, et ce, auprès d'une compagnie notoirement solvable.

Les Parties s'engagent à maintenir cette couverture d'assurance pendant toute la durée de la Commande et à en justifier à première demande de l'autre Partie.

**Article 10. Responsabilité**

**10.1.** Le Client accepte expressément que la Société ne pourra être tenue que des préjudices immédiats et directs résultant d'une inexécution ou mauvaise exécution contractuelle, à l'exclusion de tout préjudice indirect et/ou immatériel subi (tels que la perte de chance, de données, d'exploitation, de chiffre d'affaires, l'atteinte à l'image, etc.).

**10.2.** La Société rappelle au Client qu'il est seul et pleinement responsable de l'utilisation des Produits.

**10.3.** Exclusions de responsabilité

**10.4.** Sous réserve des dispositions impératives applicables, la Société ne saurait notamment être responsable d'un dommage quel qu'il soit ayant pour cause le choix du Produit et/ou un ou plusieurs des points (a) à (l) de l'Article 8.3 ci-dessus. En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que le total toutes causes confondues des indemnités, dommages et intérêts, frais de toute nature qui seraient supportés ou versés par la Société en faveur du Client en application d'une décision de justice définitive ou d'un accord transactionnel préalablement accepté par la Société, ne pourra excéder un plafond global tous litiges confondus d'un montant égal au Prix hors taxes figurant à la Commande et effectivement encaissé par la Société (hors taxe le cas échéant) au titre de la Commande objet du litige.

**10.5.** Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code civil, toute action, contestation ou demande de toute du Client auprès de la Société, relative à l'exécution de la Commande, devra intervenir dans un délai maximum d'un (1) an à compter de la connaissance par le Client, ou du moment où ce dernier aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer l'action, sous peine d'irrecevabilité par forclusion.

**Article 11. Propriété Intellectuelle**

**11.1.** La Société est titulaire et/ou investie des droits de propriété intellectuelle portant sur :

- tout support de communication sous quelque forme et nature que ce soient (notamment les supports promotionnels, tout site Internet, la documentation commerciale et les conditions d'utilisation) et/ou tout signe distinctif (notamment les marques), utilisés par la Société dans l'exercice de ses activités ; et/ou
- les Produits (notamment les éventuels titres de dessins et modèles, droits patrimoniaux d'auteur portant sur toute création éventuellement originale au sens du Code de la propriété intellectuelle et/ou brevet) (ci-après les « **Droits de Propriété Intellectuelle de la Société** »).

**11.2.** Sauf accord contraire préalable écrit entre les Parties, le Client reconnaît et accepte que la

Commande n'emporte aucune cession ou concession à son profit des Droits de Propriété Intellectuelle de la Société.

**11.3.** Sauf accord préalable écrit et exprès de la Société et sans préjudice des droits qui lui sont accordés par la loi applicable, le Client n'est pas autorisé :

- à reproduire et/ou représenter les éléments visés à l'Article 11.1 ; et
- à déclarer et/ou déposer des demandes de titre de protection par le droit de la propriété intellectuelle devant une autorité quelle qu'elle soit, y compris à l'étranger, portant sur tout ou partie de ces éléments.

**Article 12. Confidentialité**

Le Client s'engage à respecter une obligation de confidentialité à l'égard des informations communiquées par la Société (notamment concernant l'organisation, les techniques commerciales et le savoir-faire de la Société) et/ou dont il aurait connaissance au cours de l'établissement et/ou de l'exécution d'une Commande.

**Article 13. Force majeure**

**13.1.** En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, les obligations des Parties, au titre de la Commande, seront suspendues pendant la durée du cas de force majeure et reprendront dès la cessation de ce dernier.

**13.2.** L'inexécution d'une Commande imputable à un cas de force majeure ne pourra faire l'objet d'aucun recours. En cas de survenance d'un tel événement empêchant la Société de respecter ses engagements, la Société s'engage à en informer le Client dans les plus brefs délais.

**13.3.** Les Parties pourront librement résilier la Commande en cas de persistance du cas de force majeure au-delà de soixante (60) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, sans qu'aucune Partie ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

**Article 14. Données Personnelles**

**14.1.** Le Client reconnaît et accepte expressément que les données à caractère personnel collectées par la Société (i.e. toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres, ci-après, les « **Données Personnelles** ») lors de la création du compte client et de l'établissement et de l'exécution de la Commande feront l'objet d'un traitement automatisé par la Société dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « **RGPD** ») et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (ci-après désignés ensemble avec toute autre texte applicable à la protection des Données Personnelles, la « **Règlementation Applicable** »), pour la gestion des relations clients et prospects, ainsi que l'exécution de la Commande, par le personnel de la Société, de ses sous-traitants et prestataires en charge de l'exécution de la Commande.

**14.2.** Les Données Personnelles collectées par la Société portent sur les noms, prénoms, numéro de téléphone, numéro de télécopie, adresse de messagerie

électronique et adresse postale des personnes concernées.

**14.3.** La durée de conservation des Données Personnelles ne peut dépasser trois (3) années après la fin de l'exécution de la dernière Commande du Client et/ou du dernier contact émanant du Client. Dans le cadre de l'établissement et de l'exécution de la Commande, les Données Personnelles peuvent être communiquées par la Société à :

- tout sous-traitant présentant les garanties appropriées au regard de la Règlementation Applicable ;
- toute société contrôlée par la Société, contrôlant la Société ou sous contrôle commun au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

La Société peut devoir communiquer tout ou partie des Données Personnelles à des autorités judiciaires ou administrations compétentes en application du droit applicable ou dans le cadre de décisions impératives. La Société s'engage à limiter la communication des Données Personnelles à ce qui est expressément et limitativement requis.

**14.4.** Les personnes concernées bénéficient des droits d'opposition au traitement et à la prise de décision individuelle automatisée, d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation du traitement, et de portabilité des Données Personnelles, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

**14.5.** Les personnes concernées exercent leurs droits au titre du présent Article en s'adressant à la Société aux adresses postale ou électronique figurant au pied des présentes.

**Article 15. Résolution pour faute**

**15.1.** Sans préjudice des autres dispositions des CGV et de tous dommages-intérêts auxquels pourrait prétendre la Partie non défaillante, chacune des Parties pourra résoudre toute Commande de façon anticipée en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une des obligations lui incombant au titre de la Commande.

**15.2.** La résolution prendra effet de plein droit quinze (15) jours calendaires après réception ou première présentation d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Partie défaillante, et restée infructueuse.

**Article 16. Élection de domicile – droit applicable – juridictions compétentes**

**16.1.** Les Parties font élection de domicile à leur domicile ou siège social.

**16.2.** La Commande et les CGV sont soumises à la loi française. Les Parties excluent expressément l'application de l'ensemble des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

**16.3.** En cas de litige, les Parties rechercheront une solution amiable en notifiant à l'autre Partie par courrier recommandé avec demande d'avis de réception sa volonté de faire valoir cette clause.

A l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception dudit courrier, sans réponse de l'autre Partie et/ou faute d'être parvenu à un accord amiable, chaque Partie pourra soumettre le litige aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Rennes (France) exclusivement, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel(s) en garantie.